

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

GAZIFÈRE - DEMANDE POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE
DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 31
DÉCEMBRE 2019, POUR L'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET POUR LA MODIFICATION
DES TARIFS À COMPTER DU 1er JANVIER 2021
ET DU 1er JANVIER 2022

DOSSIERS : R-4122-2020 Phase 3B

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Mme FRANÇOISE GAGNON et
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 4 MAI 2021
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 5

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me MARILOU LEFRANÇOIS
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me ADINA GEORGESCU
avocate de Gazifère (GAZIFÈRE)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);_

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DE GAZIFÈRE (Panel 2)	
JACKIE COLLIER	
BRANDON SO	
BENOIT GRATTON	
MARTIN BOISCLAIR	
INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU	6
INTERROGÉS PAR Me MARILOU LEFRANÇOIS	22
INTERROGÉS PAR LA FORMATION :	27
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	38
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	57
PREUVE DE SÉ-AQLPA	
JEAN SCHIETTEKATTE	
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	72
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	84

1 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce quatrième
2 (4e) jour du mois de mai :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture et heures d'audience.

8 Audience du quatre (4) mai deux mille vingt et un
9 (2021) par visioconférence. Dossier R-4122-2020
10 Phase 3B : Gazifère - Demande pour la fermeture
11 réglementaire des livres pour la période du premier
12 (1er) janvier au trente et un (31) décembre deux
13 mille dix-neuf (2019), pour l'approbation du plan
14 d'approvisionnement et pour la modification des
15 tarifs à compter du premier (1er) janvier vingt
16 vingt et un (2021) et du premier (1er) janvier deux
17 mille vingt (2020). Poursuite de l'audience.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Madame la Greffière. Alors, rebonjour à vous
20 tous. Nous poursuivons l'audience avec la
21 présentation du panel 2 de Gazifère. Alors, Maître
22 Georgescu, la parole est à vous.

23

24 PREUVE DE GAZIFÈRE (Panel 2)

25

1 Me ADINA GEORGESCU :
2 Merci beaucoup, Madame la Présidente. Bonjour.
3 Bonjour mesdames les Régisseurs. Alors, ce matin
4 nous avons le panel numéro 2 qui est déjà en place.
5 Avant de faire assermenter les deux témoins
6 additionnels, je vais peut-être simplement informer
7 la Régie que l'engagement numéro 1 qui a été pris
8 hier dans le panel numéro 1, dans le cadre du
9 contre-interrogatoire de la FCEI, a été déposé ce
10 matin, la réponse a été déposée ce matin au SDÉ il
11 y a quelques minutes. Alors, sur ce, nous pouvons
12 tout de suite commencer avec le témoignage du panel
13 numéro 2 et je demanderais à madame la greffière de
14 bien vouloir assermenter les témoins.

15

16 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce quatrième
17 (4e) jour du mois de mai, ONT COMPARU :

18

19 JACKIE COLLIER, Rate Design Specialist at Enbridge
20 Gaz inc., 500 Consumers Road, Toronto, Ontario;

21

22 BRANDON SO, Cost Allocation Specialist at Enbridge
23 Gaz inc., 500 Consumers Road, Toronto, Ontario;

24

25 LESQUELS, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, déposent et disent :

2

3 BENOIT GRATTON

4 MARTIN BOISCLAIR

5

6 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et
7 disent :

8

9 INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU :

10 Merci beaucoup, Madame la Greffière. Alors, Madame
11 la Présidente, il se peut que, pendant le
12 témoignage du panel numéro 2, il y ait un certain
13 laps de temps pour permettre à la traduction de ce
14 faire. Donc, je fais juste le souligner parce qu'il
15 peut y avoir un décalage.

16 Q. [1] So to start today's testimony, Miss Collier, I
17 will start with a few questions.

18 As a result of the volumetric update please
19 summarize for the Board the level of twenty twenty-
20 one (2021) distribution deficiency on the company's
21 distribution rates and the associated and resulting
22 customer rate impacts.

23 A. Yes. Thank you. Good morning everyone. This summary
24 addresses the derivation of Gazifère's distribution
25 rates excluding gas costs in two twenty-one (2021)

1 resulting (inaudible).

2 For twenty twenty-one (2021) Gazifère now
3 has a proposed distribution related revenue
4 deficiency of approximately nine hundred and sixty
5 thousand dollars (\$960,000.00).

6 In other words revenue of existing twenty
7 twenty (2020) rates are nine hundred and sixty
8 thousand (\$960,000.00) lower than the twenty
9 twenty-one (2021) proposed costs of service budget.

10 As a result of updating the volumetric
11 forecast Gazifère distribution revenue deficiency
12 increased from four hundred and fifty-six
13 (\$456,000.00) to nine hundred and sixty thousand
14 (960,000.00). An increase of approximately five
15 hundred and four thousand (\$504,000.00).

16 This increase in deficiency is the result
17 of distribution revenue at existing rates
18 decreasing from twenty-seven million three hundred
19 and seventy thousand (\$27,370,000.00) to twenty-six
20 million eight hundred and sixty-six thousand
21 (\$26,866,000.00) which reflects the increase in
22 rate 1 commercial volumes and the decrease in rate
23 2 residential volumes compared to the original
24 filing.

25 The twenty twenty-one (2021) costs OF

1 service budget is twenty-seven million eight
2 hundred and twenty-six (\$27,826,000.00) which is
3 the same as the original filing.

4 As shown in document GI-45, DOC 1 page 5
5 table 1, and GI-45, DOC 1.1 page 4, the associated
6 total bill impacts range from an increase of zero
7 point five percent (0.5%) to two point two percent
8 (2.2%). This compares to the original filing where
9 the increase ranged from zero point one percent
10 (0.1%) to one percent (1%).

11 When expressed on a T-service basis that's
12 the total billed excluding the commodity supply
13 charges. The range impacts are from an increase of
14 point nine percent (0.9%) to two point seven
15 percent (2.7%). This compares to the original
16 filing where the increase ranged from zero point
17 three (0.3%) to one point two percent (1.2%). And
18 these impacts are expressed against customers'
19 April one (1) twenty twenty (2020) rates and bills.

20 Q. **[2]** Thank you, Miss Collier. My second question is
21 the following. Please describe the rate design
22 adjustments made to the allocation of the twenty
23 twenty-one (2021) distribution deficiency and the
24 resulting the twenty twenty-one (2021) revenue to
25 cost ratios.

1 A. Yes. Thank you. At exhibit GI-45, DOC 1 page 5
2 table 1, it shows the rate design adjustments to
3 the rates and the resulting rate impacts.

4 The company has made two small adjustments
5 to the twenty twenty-one (2021) revenues so that
6 the resulting distribution and T-service rate
7 impacts are reasonable for all customer classes and
8 that the revenue to cost ratios are similar to the
9 revenue to cost ratios for twenty twenty (2020).

10 The company has reduced the rate line
11 revenues by approximately five thousand (\$5,000.00)
12 and the rate 1 revenues by sixty thousand
13 (\$60,000.00) and increased the rate to revenue by
14 the corresponding sixty-five thousand dollars
15 (\$65,000.00) increase.

16 Without this rate adjustment, the rate 9
17 distribution rate increased would be approximately
18 nine percent (9%) and the rate 1 would be
19 approximately four percent (4%).

20 In the company's view this small adjustment
21 is appropriated to mitigate rate impacts that are
22 directly aligned for all rate classes and that can
23 be seen in table 1.

24 The rate 9 and rate 1 revenue to cost
25 ratios are slightly higher than the twenty twenty

1 (2020) levels. The rate 2 revenue to cost ratio is
2 unchanged from the twenty twenty (2020) level and
3 the twenty twenty (2020) level for rates 3, 4 and 5
4 have improved from the twenty twenty (2020) level.

5 The company has not attempted to further
6 improve the revenue to cost ratios for rate 1 for
7 twenty twenty-one (2021) as this would also be
8 accurate to help mitigate rate impacts for all rate
9 classes in light of the COVID pandemic.

10 The company will continue to review the
11 revenue to cost ratios each year and make
12 adjustments when appropriate to improve the revenue
13 to cost ratios for all rate classes.

14 Q. **[3]** Thank you. My last question is the following.

15 As a result of the volumetric update please
16 summarize for the Board the level of twenty twenty-
17 one (2021) total deficiency inclusive of gas costs
18 on the company's distribution and gas costs rates
19 at the associated resulting customer rate impacts.

20 A. Yes. The gas costs revenue ratios sufficiency for
21 twenty twenty-one (2021) equals approximately three
22 point seven thousand dollars (\$3,007,000.00).

23 In reference that's the difference of gas
24 cost revenues at existing April one (1) twenty
25 twenty (2020) pass-on rates applied to the twenty

1 twenty-one forecast of volumes and compared to the
2 twenty twenty-one (2021) forecast of gas cost
3 which represents the cost of Rate 200 and Niagara
4 Gas.

5 The derivation of the three point seven
6 thousand (\$3,007,000.00) gas cost deficiency can be
7 found at exhibit GI-36, DOC 1 page 1.

8 This sufficiency combined with the
9 distribution deficiency of approximately nine
10 hundred and sixty thousand (\$960,000.000) results
11 in a total company deficiency inclusive of the gas
12 cost change of nine hundred and fifty-six thousand
13 (\$956,000.00) effective January one (1) twenty
14 twenty-one.

15 The derivation of the total rates,
16 including the impacts for the twenty twenty-one
17 (2021) gas costs consequences can be found at
18 exhibit GI-45, DOC 2.1 pages 1 to 6.

19 The development of the load balancing gas
20 supply and transportation charges are entirely the
21 result of the following allocated costs results
22 which are filed at T-144 DOC 2.1 and contain no
23 rate design adjustments. These gas cost rates are
24 costs based rates.

25 The company has made no changes to its

1 method rates...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 On n'entend pas la...

4 Me ADINA GEORGESCU :

5 Q. **[4]** Jackie just a second. I think that we can't
6 hear you very well. We can't hear the translation.
7 Madame la Présidente...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est ça. C'est impossible pour le traducteur de
10 traduire. Elle va beaucoup trop vite et il semble y
11 avoir du bruit sur la ligne. Je ne sais pas si vous
12 pouvez prendre une petite pause pour tenter de
13 régler le problème entre vous. Peut-être que c'est
14 préférable d'avoir des micros.

15 Me ADINA GEORGESCU :

16 Parfait.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Juste peut-être prendre une pause pour régler le
19 problème.

20 Me ADINA GEORGESCU :

21 Oui, s'il vous plaît, Madame la Présidente. Un
22 petit cinq minutes.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Donc nous pouvons poursuivre.

8 Me ADINA GEORGESCU :

9 Parfait. Merci, Madame la Présidente. Peut-être une
10 petite question. Je ne sais pas à quel moment vous
11 avez arrêté d'avoir une traduction qui soit
12 convenable pour que nous puissions savoir combien
13 de temps nous devons reculer. Est-ce que je
14 recommence l'interrogatoire du début? Est-ce que ce
15 serait mieux?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me ADINA GEORGESCU :

19 Parfait. C'est ce que je vais faire. Merci.

20 Q. **[5]** So, Miss Collier, let's start over. I'll start
21 with my first question again. So as a result of the
22 volumetric update please summarize for the Board
23 the level of twenty twenty-one distribution
24 deficiency on the company's distribution rates and
25 the associated and resulting customer rate impacts.

1 A. Thank you. This summary addresses the derivation of
2 Gasifère's distribution rate excluding the gas
3 costs for twenty twenty-one (2021) resulting from
4 the volumetric update.

5 For twenty twenty-one (2021) Gazifère now
6 has a proposed distribution related revenue
7 deficiency of approximately nine hundred and sixty
8 thousand dollars (\$960,000.00).

9 In other words revenue at existing twenty
10 twenty (2020) rates are nine hundred and sixty
11 thousand (\$960,000.00) lower than the twenty
12 twenty-one (2021) proposed costs of service budget.

13 As a result of updating its volumetric
14 forecast Gazifère's distribution revenue deficiency
15 increased from four hundred and fifty-six
16 (\$456,000.00) to nine hundred and sixty thousand
17 (\$960,000.00). An increase of five hundred and four
18 thousand (\$504,000.00).

19 This increase in deficiency is the result
20 of distribution revenue at existing rates
21 decreasing from approximately twenty-seven million
22 three hundred and seventy thousand (\$27,370,000.00)
23 to twenty-six million eight hundred and sixty-six
24 thousand (\$26,866,000.00) which reflects the
25 increase in rate 1 commercial volumes and the

1 decrease in rate 2 residential volumes compared to
2 the original filing.

3 The twenty twenty-one (2021) proposed costs
4 to service budget is twenty-seven million eight
5 hundred and twenty-six (\$27,826,000.00). The same
6 as the original filing.

7 As shown at GI-45, DOC 1 page 5 table 1,
8 and GI-45, DOC 1.1 page 4, the associated total
9 bill impacts range from an increase of zero point
10 five percent (0.5%) to two point two percent
11 (2.2%). This compares to the original filing where
12 the increase ranged from zero point one percent
13 (0.1%) to one percent (1%).

14 When expressed on a T-service basis the
15 total bill excluding gas supply commodity charges.
16 The impacts range from an increase of zero point
17 nine percent (0.9%) to two point seven percent
18 (2.7%). This compares to the original filing where
19 the increases ranged from zero point three (0.3%)
20 to one point two percent (1.2%). These impacts are
21 expressed against customers' April one (1) twenty
22 twenty (2020) pass-on rates and bills.

23 Q. **[6]** Thank you, Miss Collier. My second question is
24 the following. Please describe the rate design
25 adjustments made to the allocation of the twenty

1 twenty-one (2021) distribution deficiency and the
2 resulting twenty twenty-one (2021) revenue to cost
3 ratios.

4 A. GI-45, DOC 1 page 5 table 1 shows the rate design
5 adjustments to rates and the resulting rate
6 impacts.

7 The company has made two small adjustments
8 to the twenty twenty-one (2021) revenues so that
9 the resulting distribution and T-service rate
10 impacts are reasonable for all rate classes and
11 that the revenue to cost ratios are similar to the
12 revenue to cost ratios for twenty twenty (2020).

13 The company has reduced the rate 9 revenues
14 by approximately five thousand dollars (\$5,000.00)
15 and the rate 1 by approximately sixty thousand
16 (\$60,000.00) and increased the rate 2 revenues by
17 the corresponding sixty-five thousand dollars
18 (\$65,000.00) increase.

19 Without this rate adjustment, the rate 9
20 distribution rate increased with the approximately
21 nine percent (9%) and the rate 1 would be
22 approximately four percent (4%).

23 In the company's view this small adjustment
24 is appropriated to achieve rate impacts that are
25 directly alined for all rate classes as can be seen

1 in table 1.

2 The rate 9 and rate 1 revenue to cost
3 ratios are now slightly higher than the twenty
4 twenty (2020) level and the rate 2 revenue to cost
5 ratio is unchanged from the twenty twenty (2020)
6 level. Rates 3, 4 and 5 have improved from the
7 twenty twenty (2020) levels.

8 The company has not attempted to improve
9 the revenue to cost ratios for rate 1 for twenty
10 twenty-one (2021) as this would offset the effort
11 help mitigate bill impacts across all customer
12 classes in light of the COVID pandemic.

13 The company will continue to review the
14 revenue to cost ratios each year and make
15 adjustments when appropriate to improve the revenue
16 to cost ratios for all rate classes.

17 Q. **[7]** Thank you. Finally the last question is the
18 following. As a result of the volumetric update
19 please summarize for the Board the level of twenty
20 twenty-one (2021) total deficiency inclusive of gas
21 costs on the company's distribution and gas costs
22 rates and the associated or resulting customer rate
23 impacts.

24 A. Yes. The gas supply revenue sufficiency for twenty
25 twenty-one (2021) equals approximately three point

1 seven thousand dollars (\$3,007,000.00) and
2 represents the difference between gas cost revenues
3 at existing April one (1) twenty twenty-one (2021)
4 pass-on rates applied to the twenty twenty-one
5 (2021) forecast of volumes. This is compared to the
6 twenty twenty-one (2021) forecast of gas cost
7 which represents the cost of rate 200 and Niagara
8 Gas.

9 The derivation of the three point seven
10 thousand (\$3,007,000.00) gas cost deficiency can be
11 found at exhibit GI-36, DOC 1 page 1.

12 This sufficiency combined with the
13 distribution deficiency of approximately nine
14 hundred and sixty thousand (\$960,000.000) results
15 in a total company deficiency inclusive of gas cost
16 of nine hundred and fifty-six thousand
17 (\$956,000.00) effective January one (1) twenty
18 twenty-one (2021).

19 The derivation of the total rates including
20 the impacts of the twenty twenty-one (2021) gas
21 cost consequences can be found at exhibit GI-45,
22 DOC 2.1 pages 1 to 6.

23 The development of the gas supplied load
24 balancing and transportation charges are based
25 entirely on the results of the fully allocated

1 costs study filed at exhibit GI-44 DOC 2.1 and
2 contain no rate design adjustments. These gas cost
3 rates are costs based rates and the company has
4 made no changes to its methodologies or practices
5 in developing the rates for twenty twenty-one
6 (2021).

7 As a result of the volumetric update the
8 company updated its costs allocation study to
9 reflect changes in the volumes for rates 1 and 2.

10 The change in volumes impacts the
11 derivation of some of the costs allocation factors
12 which are used to allocate the gas cost by
13 component, the commodity, the transportation and
14 the load balancing charges to the customer rate
15 classes.

16 The unit rates by rate class for commodity,
17 transportation and Dawn transportation are
18 unchanged from the unit rates in the original
19 filing.

20 These costs are all allocated and recovered
21 on a volumetric basis and therefore each rate class
22 pays the same unite rate for these services.

23 The low balancing related costs are
24 allocated on a combination of peak and seasonal
25 related allocation factors on a rate class basis

1 which reflect the nature of how the costs are
2 incurred.

3 The low balancing unit rate for rate 1 has
4 increased compared to the original filing and has
5 decreased for rate 2 compared to the original
6 filing.

7 As shown at GI-45, DOC 2 page 2, and GI-45,
8 DOC 2.1 page 6, the associated total bill impacts
9 range from an increase or decrease of negative
10 point two percent (-0.2%) to two point eight
11 percent (2.8%). This compares to the original
12 filing where the increases and decreases range from
13 negative point seven percent (-0.7%) to one point
14 nine percent (1.9%).

15 When expressed on a T-service bases
16 excluding the commodity charges on the customers'
17 bill the impacts range from an increase of point
18 two percent (0.2%) to five point two percent (5.2%)
19 and this compared to the original filing where the
20 increases range from point seven percent (0.7%) to
21 three point seven percent (3.7%). Thank you.

22 Q. **[8]** Thank you, Miss Collier. This completes my
23 questions this morning. Madame, la Présidente,
24 avant d'ouvrir le scène pour les contre-
25 interrogatoires, juste peut-être une petite

1 correction pour les fins des notes sténographiques.
2 Pendant le témoignage de madame Collier, je pense
3 qu'on entendait lorsqu'elle mentionnait les pièces
4 « G-One », mais on fait effectivement référence à
5 GI. Donc, je voulais juste m'assurer que, pour les
6 notes sténographiques, ça allait bien s'entendre et
7 être mis par écrit correctement. Alors, sur ce, le
8 panel est ouvert pour les contre-interrogatoires.
9 Thank you so much, Miss Collier.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Donc, ça termine le témoignage du panel numéro 2 de
12 Gazifère. Merci, Madame Collier. Nous allons donc
13 débiter avec le contre-interrogatoire de l'ACEF de
14 l'Outaouais. Maître Cadrin, à vous la parole.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Bonjour. Maître Steve Cadrin pour l'ACEF de
17 l'Outaouais. Merci, Madame la Présidente.
18 Simplement pour vous dire que nous avons révisé nos
19 notes hier. Il n'y aura pas de questions au panel
20 numéro 2 finalement. Voilà!

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait. Merci beaucoup, Maître Cadrin. Alors, nous
23 allons poursuivre avec la FCEI. Maître Charlebois,
24 la parole est à vous.

25

1 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

2 Oui. Bonjour, Madame la Présidente; bonjour
3 Mesdames les Régisseurs. Pierre-Olivier Charlebois
4 pour la FCEI. Bonjour aux membres du panel. Alors,
5 à l'instar de mon collègue maître Cadrin, nous
6 avons également révisé nos notes hier et nous
7 n'aurons pas de questions pour le panel 2, Madame
8 la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Excellent! Bien, merci beaucoup, Maître Charlebois.
11 Alors il nous reste SÉ-AQLPA. Maître Neuman, est-ce
12 que vous avez des questions pour le panel numéro 2?

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Oui. Alors, il y a comme une impression de déjà vu.
15 Alors, je n'ai pas de questions non plus, je n'ai
16 pas de questions non plus au panel numéro 2. Merci
17 bien.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître Neuman. Maître Lefrançois pour la
20 Régie, à vous la parole.

21 INTERROGÉS PAR Me MARILOU LEFRANÇOIS :

22 Bonjour. Marilou Lefrançois pour la Régie.

23 Q. **[9]** J'aurais juste une question. Pour commencer, je
24 vais vous amener à la pièce B-0254 (GI-45, Document
25 1) à la page 4. Et on peut lire au troisième

1 paragraphe :

2 The Company has reduced the Rate 9
3 revenues by \$5.0 thousand (...) and Rate
4 1 by \$60.0 thousand and increased Rate
5 2 revenues by \$65.0 thousand. Absent
6 the rate adjustment, the Rate 9
7 distribution rate increase would
8 beaucoup 9.0% and Rate 1 would be 4%.
9 In the Company's view, this small
10 adjustment is appropriate to achieve
11 rate impacts that are directionally
12 aligned for all rate classes as can be
13 seen in Table 1 below. The Rate 9 and
14 Rate 1 revenue to cost ratio are now
15 slightly higher than their 2020
16 levels.

17 Ensuite, je vous apporterais à la page 5 du même
18 document, au tableau numéro 1 qui est « Proposed
19 Revenue Adjustments and Bill Impacts » en page 5.
20 J'attirerais votre attention sur la dernière
21 colonne pour le « Rate 9 ». Et la troisième
22 référence, ce serait dans le même document GI-45,
23 Document 2.1 à la page 6. C'est le tableau « Unit
24 Rates and Revenues by Component and Rate Class ».
25 Et un peu plus bas, on peut voir des chiffres

1 relatifs au « Rate 9 ».

2 La Régie comprend que l'objectif principal
3 de Gazifère, d'après le premier extrait que je vous
4 ai présenté, est de ne pas faire subir de choc
5 tarifaire aux diverses clientèles. Toutefois, au
6 tableau 1, on constate que le tarif 9 bénéficie du
7 plus faible ratio revenu/coût en deux mille vingt
8 et un (2021) et que celui-ci a même diminué en deux
9 mille vingt et un (2021) comparativement à deux
10 mille vingt (2020), passant de zéro virgule
11 cinquante-huit (0,58) à zéro virgule cinquante-
12 trois (0,53).

13 Et ensuite qu'il y a eu un ajustement
14 supplémentaire de réduction des revenus de moins
15 cinq mille dollars (5000 \$) en faveur du tarif 9.
16 Et de plus, à la troisième référence, on constate
17 que l'impact sur le tarif de distribution du tarif
18 9 subit une très légère hausse de zéro virgule zéro
19 sept cents par mètre cube (0,07 ¢/m³). Le tarif 9
20 en deux mille vingt (2020) était à un virgule dix-
21 sept cents par mètre cube (1,17 ¢/m³); et en deux
22 mille vingt et un (2021), un virgule vingt-quatre
23 cents par mètre cube (1,24 ¢/m³). La Régie note que
24 le ratio revenu/coût s'élève à zéro virgule
25 cinquante-trois (0,53 ¢/m³) pour vingt vingt et un

1 (2021).

2 Pourriez-vous élaborer ou préciser quelle
3 est votre stratégie tarifaire à l'égard du tarif 9?
4 Mme JACKIE COLLIER :

5 A. Yes. Thank you. So as indicated in the written
6 direct testimony if we did not make a rate
7 adjustment to the distribution component for rate 9
8 their overall rate increase on the distribution
9 component would be approximately nine percent (9%).

10 So in view of the other rate class impacts
11 on the distribution component of the rate we
12 thought it was appropriate to lower this amount and
13 therefore we reduced it by five thousand dollars
14 (\$5,000.00) which you see here brings the
15 distribution rate impact which is still double the
16 company average which you see at line 7.5 which is
17 approximately three point six percent (3.6%) just
18 less than double at six point five percent (6.5%).
19 So that was our thinking when we made that
20 adjustment to rate 9.

21 Q. **[10]** Merci. Et pourriez-vous expliquer pourquoi ne
22 pas faire tendre progressivement le ratio revenu-
23 coût du tarif 9 vers un ratio d'un (1) afin de
24 refléter plus équitablement les coûts réels du
25 tarif 9?

1 A. I'm sorry can you repeat that question?

2 Q. **[11]** Est-ce que vous pourriez expliquer pour quelle
3 raison vous ne feriez pas tendre progressivement le
4 ratio revenu-coût du tarif 9 vers un ration d'un
5 (1), ce qui permettrait de refléter plus
6 équitablement les coûts réels du tarif 9?

7 A. Yes. So the company has in the past number of years
8 attempted to improve the rate revenue to cost
9 ratios for all rate classes. So as we looked each
10 year at the circumstances in that particular year
11 and the level of rate increases we have tried to
12 improve the revenue to cost ratios.

13 For rate 9 it is slightly lower than last
14 year and it is still significantly lower than 1. So
15 again we just try and balance each component of the
16 customer's rates and the overall level of rate
17 increase to the customer with our goal being to
18 have revenue to cost ratios for all rate classes
19 close to one percent (1%).

20 Q. **[12]** Merci beaucoup. Ça met fin à mes questions.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait. Alors, la formation va avoir quelques
23 questions.

24

25

1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

2 Mme ESTHER FALARDEAU :

3 Q. **[13]** Hello, Mrs Collier. I still would like to have
4 some extra explanation as to your long term
5 strategy regarding rate 9. When I look at the table
6 that was just projected GI-45 DOC 2.1 (I), I find
7 it (inaudible) as well (inaudible).

8 DISCUSSION HORS DOSSIER QUANT AU SON

9 Q. **[14]** That's better now. So yes. So I understand
10 that the last column here presents the rate of
11 increase on the overall bill for each paragraph.

12 So if we look at line 6.0 that would say
13 that rate 9 clients next year, should we approve
14 the rates that you are proposing their total bill,
15 their total "facture", would decrease by zero point
16 two percent (0.2%).

17 Now the distribution cost, the distribution
18 part of the overall bill would increase by six
19 point five (6.5%) but the total bill would
20 decrease.

21 Whereas if we take line 1.0 which
22 represents rate 1 overall increase and rate 1, I
23 understand, is commercial and industrial clients.
24 It's the general tariff. So there's about three
25 thousand or so clients in there. Their overall rate

1 increase on their total bill would be of two point
2 two percent (2.2%).

3 So when you say you're trying to aim at a
4 situation where each tariff would have comparable
5 rate increases I don't understand and this...

6 J'ai besoin que vous m'expliquiez comment
7 vous atteignez votre but étant donné que j'observe
8 un déclin du taux de croissance du tarif 9 et une
9 augmentation du taux de croissance du tarif 1.
10 Première partie de ma question.

11 Et la deuxième partie, ce serait étant
12 donné que le taux de croissance du tarif 9 est
13 négatif, ne serait-ce pas l'opportunité de mettre
14 en action une stratégie par laquelle vous tendriez
15 vers un ratio revenu-coût de un (1), c'est-à-dire
16 d'augmenter les revenus provenant du tarif 1 pour
17 améliorer le ratio revenu-coût cette année?

18 Donc, I'm sorry. I switched to French
19 because obviously it's easier for me, especially
20 for these types of topics, mais est-ce que vous
21 avez bien compris ma question?

22 A. Yes. I think I understood your question. So yes
23 each year we do review each of these elements and
24 look at both in isolation the distribution
25 component of the customer's bill.

1 So of course the distribution component
2 recovers the revenue deficiency, the distribution
3 revenue deficiency for Gazifère.

4 So given the level of distribution
5 deficiency for twenty twenty-one (2021) definitely
6 with the update that was our focus on sort
7 maintaining a distribution charge increase that was
8 not over and above I would say acceptable level.

9 Typically when you get to a nine (9%) to
10 ten percent (10%) rate increase we try to mitigate
11 that. So our strategy is still going forward to
12 improve rate 9. For twenty twenty-one (2021) we did
13 not make an improvement and we only made the
14 adjustment on the rate to lower that nine percent
15 (9%) distribution rate increase down to six point
16 five (6.5%).

17 I agree with the rate 1 analysis that
18 overall they are receiving a total bill impact of
19 two point two percent (2.2%) that is on the exhibit
20 here but again when you look at the distribution
21 component of the rate it is slightly lower than the
22 average of three point six percent (3.6%) which is
23 shown in line 7.5.

24 So each year it's a balancing act of where
25 we make adjustments, if we make adjustments, the

1 level of deficiency or sufficiency for Gazifère,
2 the level of growth in the customer classes and
3 others sorts of competing factors are looked at
4 each year.

5 Also in light of the COVID pandemic this
6 year we will consciously try and just really
7 maintain customers' level of rate impacts to a
8 certain degree that we could and not do anything
9 over and above the rates that really resulted from
10 the results of the costs allocation study.

11 Q. **[15]** So, Mrs Collier, if I understand correctly
12 then we should not look at the total bill, the
13 impact on the total bill but we should focus on a
14 portion of that bill which is the distribution
15 cost? The distribution portion?

16 Why not look at the impact on the total
17 bill which is what the company is going to be
18 paying in the end. This year companies benefiting
19 from tariff 9 will have a reduced bill for the same
20 amount of service.

21 A. Yes.

22 Q. **[16]** So we're saying we should disregard this and
23 look at the six point five (6.5%) increase on a
24 portion of that bill as our, you know, deciding
25 factor.

1 A. No. I think you should continue to look at the
2 total bill impact.

3 Q. **[17]** Okay.

4 A. The revenue to cost ratios that we state are just
5 on the distribution component of the bill. So the
6 focus has always been on the distribution component
7 of the bill for the revenue to cost ratios.

8 Again it's just really a balancing act but
9 no, you certainly need to look at the total bill
10 impact for the customer both including commodity or
11 excluding commodity, so what we call the T-service
12 impact, because for direct purchase customers we
13 really don't know what their commodity portion of
14 their bill is. This is a representative of that.
15 But no. I agree that the total bill should be
16 looked at and not one component should be looked at
17 in isolation.

18 Q. **[18]** Okay. So we should look at minus zero point
19 two (-0.2%) and consider that in our analysis and
20 decision?

21 A. Yes.

22 Q. **[19]** And so how would Gazifère consider a situation
23 where there would not be a transfer of five
24 thousand dollars (\$5,000.00) from rate 9 to rate 1
25 in order to, well, at least not have a rate, a

1 total bill decline and decrease the rate increase
2 on rate 1?

3 R. So if the five thousand dollar (\$5,000.00)
4 reduction was removed there's this... The offset to
5 that was the rate 2 which is the residential rate.

6 I noticed in 1 and we received some
7 questions from the Régie and one of the question
8 was that the transfer to rate 1, certainly they're
9 going to do that analysis and you will see the
10 results of that.

11 Q. **[20]** Okay.

12 R. Our thought is that it's not gonna make much of an
13 impact for either rate 1 or rate 2, five thousand
14 dollars (\$5,000.00), given the size of those rate
15 classes right?

16 So rate 9 is such a small class with such a
17 small revenue that five thousand dollars
18 (\$5,000.00) is a lot relative to the total I
19 imagine where for rate 2 and I'm sure I can say
20 this but I'm sure it's not gonna change really
21 anything. For rate 1 it may have a minor point of
22 an impact.

23 Q. **[21]** Okay.

24 R. But it's really insignificant that level of
25 adjustment.

1 Q. **[22]** Okay. Regarding the... utilizing a credit
2 balance in the two thousand nineteen (2019), the
3 normalization of deferral account.

4 So my question is: should, worst case
5 scenario, should the situation not improve and
6 there will be I don't know a recession next year
7 or... Are we we kind of utilizing all our leverage
8 by transferring the full nine hundred (\$900,000.00)
9 maybe four thousand dollars (4,000.00) this year or
10 will we still have some room next year for that
11 kind of, you know, lever to reduce the rate
12 increase?

13 M. MARTIN BOISCLAIR :

14 A. Maybe i can answer that one.

15 Q. **[23]** Okay.

16 A. It will definitely leave us less room next year to
17 use that nine hundred thousand dollars
18 (\$900,000.00) or so this year because next year we
19 don't know all the balances that we will have in
20 the future for rates adjustments from the new
21 deferral accounts that are coming but we won't have
22 as much room in the twenty twenty-two (2022) rate
23 for those types of adjustments as we do now.

24 Q. **[24]** C'est ça. Ma question c'était est-ce qu'on
25 utilise tout notre crédit ou et puis on n'en aura

1 pas l'année prochaine si on a besoin de faire un
2 ajustement semblable... »

3 R. C'est ça. Pas tout...

4 Q. **[25]** Pas tout...

5 R. Pas tout, mais une grande partie, quand même. Une
6 bonne partie.

7 Q. **[26]** Une grande partie.

8 R. Oui, oui.

9 Q. **[27]** O.K. Donc, on va... on va attendre avec
10 intérêt les tableaux que vous allez nous présenter,
11 voir si ça fait un impact si important. Mais si...
12 Est-ce que ça ne serait pas sage de se garder une
13 partie du montant, la moitié, par exemple, dans
14 l'éventualité qu'un imprévu se présente en deux
15 mille vingt-deux (2022)? On sait que c'est
16 possible, là, et puis qu'on aie besoin, en deux
17 mille vingt-deux (2022), aussi, d'atténuer la
18 croissance des tarifs.

19 R. Ça pourrait définitivement être sage, en ce sens
20 qu'on risque d'avoir une moins grosse augmentation
21 cette année. Mais ça, ça va causer une plus grosse
22 augmentation l'année prochaine, par conséquent, là,
23 c'est presque inévitable. Ça fait que, t'sais, si
24 on... l'augmentation est un peu plus grosse cette
25 année, bien, on va rendre l'augmentation de l'année

1 prochaine un peu moins grosse.

2 Q. **[28]** C'est ça. Donc, le choix qu'on est en train de
3 faire, là, c'est de favoriser un taux de croissance
4 dans tarifs, vraiment le plus petit possible. Cette
5 année, au risque de l'année prochaine, faire face à
6 un taux de croissance plus élevé.

7 R. C'était la philosophie... Ah, excusez-moi. C'était
8 la philosophie derrière, étant donné une année
9 exceptionnelle COVID que nous vivons.

10 Q. **[29]** O.K.

11 R. On voulait vraiment s'assurer de réduire l'impact
12 sur le... sur les tarifs des clients, dès cette
13 année. Puis, oui, ça laisse un... ça reste qu'on
14 est encore un petit peu dans l'incertitude de
15 qu'est-ce qui s'en vient dans deux mille vingt-deux
16 (2022), ça fait que ça, oui, on est encore dans...
17 un peu dans le flou, là, ou dans la brume, comme
18 parlait Jean-Benoit, hier.

19 Q. **[30]** Donc...

20 R. Pour deux mille vingt-deux (2022).

21 Q. **[31]** ... si l'année prochaine, on a besoin d'un
22 levier semblable, bien, t'sais, on va l'avoir
23 utilisé cette année. C'est ce que je comprends.

24 R. En partie, effectivement. On l'aura utilisé en
25 partie.

1 Q. **[32]** En partie. Mais en grande partie.

2 R. Une certaine partie. On pourrait revenir à vous
3 préciser quelle partie ça représente, là. De
4 mémoire, c'est peut-être un peu plus de cinquante
5 pour cent (50 %) de la marge de manoeuvre qui nous
6 restait pour l'année passée. Mais je dis ce
7 chiffre-là sous toute réserve, là, il faudrait que
8 j'aille vérifier les soldes... C'est tout ce qui
9 est dans les soldes de comptes différés,
10 finalement, qu'on permet de liquider, ça fait
11 que... Mais je dirais que c'est au moins cinquante
12 pour cent (50 %).

13 Q. **[33]** O.K. Je vous remercie de vos réponses. Thank
14 you, Miss Collier.

15 Mme ESTHER FALARDEAU :

16 J'ai terminé, Madame la Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K. C'est bon. J'ai comme un problème avec mon
19 micro. Donc, ça termine les questions de la
20 Formation. Maître Georgescu, est-ce que vous aviez
21 un réinterrogatoire?

22 Me ADINA GEORGESCU :

23 Non, Madame la Présidente, il n'y aura pas de
24 réinterrogatoire. Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Bien, à ce moment-là, pour ce qui est des
3 membres du panel, vous êtes tous libérés. On vous
4 remercie pour votre présence. Nous allons prendre
5 une pause-santé d'une dizaine de minutes. Donc, de
6 retour à dix heures cinq (10 h 05). On va, comme
7 hier, vous transférer dans les salles privées et
8 vous ramener tous à dix heures cinq (10 h 05). À
9 tantôt. Et on va poursuivre avec la preuve de la
10 FCEI. Merci beaucoup.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, bonjour à tous. Nous allons donc
16 poursuivre avec la preuve de la FCEI. Maître
17 Charlebois, à vous la parole.

18

19 PREUVE DE LA FCEI

20

21 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

22 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Mesdames
23 les Régisseurs. Pierre-Olivier Charlebois pour la
24 FCEI. Alors, nous sommes rendus à la présentation,
25 comme vous l'avez bien dit, Madame la Présidente,

1 de la preuve de la FCEI. Donc, avant de procéder à
2 l'adoption de la preuve, Madame la Greffière, si
3 c'était possible d'assermenter le témoin, monsieur
4 Antoine Gosselin, qui sous-traitant présent
5 aujourd'hui avec nous.

6
7 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce quatrième
8 (4e) jour du mois de mai, A COMPARU :

9
10 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
11 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

12
13 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
14 solennelle, dépose et dit :

15
16 INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :
17 Merci beaucoup, Madame la Greffière.

18 Q. **[34]** Maintenant, comme je le disais, passons à
19 l'adoption de la preuve de la FCEI. Bonjour,
20 Monsieur Gosselin. Donc, dans le cadre de la phase
21 3B, la FCEI a présenté une preuve cotée C-FCEI-
22 0041. Également, ce matin nous avons déposé sur le
23 SDÉ une présentation PowerPoint qui présente les
24 faits saillants de la preuve de la FCEI qui porte
25 la cote C-FCEI-0043.

1 Alors, Monsieur Gosselin, est-ce que...
2 avez-vous des modifications à apporter à ces deux
3 documents-là?

4 M. ANTOINE GOSSELIN :

5 R. Non.

6 Q. **[35]** Est-ce que ces deux documents-là ont été
7 préparés par vous ou sous votre supervision?

8 R. Oui.

9 Q. **[36]** Est-ce que vous adoptez ces deux documents-là
10 comme faisant la preuve de la FCEI dans le présent
11 dossier?

12 R. Oui.

13 Q. **[37]** Très bien. Donc, Monsieur Gosselin, je vous
14 remercie et la parole est à vous pour votre
15 présentation.

16 R. Merci beaucoup. Donc, je vais... je ne sais pas.
17 Est-ce que ma présentation est supposée apparaître
18 à l'écran ou...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[38]** Elle a été déposée dans le système de dépôt
21 électronique, Monsieur Gosselin, votre
22 présentation?

23 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

24 Oui, tout à fait, Madame la Présidente, elle a été
25 déposée ce matin.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Excellent. La pièce...

3 LA GREFFIÈRE :

4 J'essaie de la repérer et j'ai un petit problème.

5 Ça ne sera pas très long.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Ça ne sera pas long, notre greffière est
8 en train de la repérer.

9 M. ANTOINE GOSSELIN :

10 Q. **[39]** O.K. Cela étant dit, si ça vous va, je peux
11 quand même commencer, j'ai pas de... j'ai pas de
12 problème. J'ai pas, je ne suis pas convaincu que
13 les premières diapositives sont si nécessaires,
14 comme support visuel, à la présentation. C'est
15 comme vous voulez.

16 Q. **[40]** Ça s'en vient.

17 R. O.K.

18 Q. **[41]** Non, elle n'est pas là. Tout est beau. Alors,
19 vous pouvez débiter, Monsieur Gosselin.

20 R. Merci, Madame la Présidente.

21 Donc, je vais commencer, si vous le voulez
22 bien, par la question des charges entre compagnies
23 affiliées, des assurances, dans le cas qui nous
24 concerne. Mais avant d'aller spécifiquement sur le
25 thème des assurances, je voulais revenir sur ce qui

1 a été mentionné hier dans le témoignage de Gazifère
2 sur la question du RCAM et le RCAM qui devait être
3 fait aux cinq ans.

4 Je vais être... pour être parfaitement
5 candide avec vous, là, ça m'a un peu chicoté tout
6 ça et puis je suis retourné revoir toutes ces
7 choses-là hier soir. Et il y a quelque chose là-
8 dedans qui... Puis je ne veux pas rentrer dans
9 l'interprétation de... En fait, le RCAM et ce dont
10 on discutait, découle de la décision D-2018-060 qui
11 a été rendue en deux mille dix-huit (2018) dans le
12 dossier R-4003-2017.

13 Je ne veux pas rentrer dans
14 l'interprétation nécessairement trop spécifique de
15 la décision, mais il y a quelque chose de quand
16 même un peu difficile à réconcilier au niveau
17 réglementaire, je trouve, dans la position ou ce
18 qui a été affirmé par monsieur Trahan, qui reflète
19 peut-être la décision, peut-être pas, je n'en suis
20 pas convaincu pour être honnête avec vous, là, mais
21 au fond ce que je comprends de la décision
22 D-2018-060, c'est que la Régie n'a pas voulu faire
23 un exercice d'évaluation des coûts alloués par les
24 compagnies affiliées à chaque année parce que
25 c'était, un, dans une certaine mesure impossible à

1 faire en temps réel, parce qu'il y a toujours un
2 délai dans l'obtention des données. Et aussi parce
3 que c'est un exercice qui est assez lourd. Et donc,
4 plutôt que de faire un exercice annuel, on s'est
5 dit, bon, on va faire l'exercice aux cinq ans
6 seulement.

7 L'interprétation que monsieur Trahan
8 faisait de la décision, c'était de dire, bien, on
9 fait l'exercice aux cinq ans, puis entre les
10 moments où on fait cette évaluation, il y a
11 impossibilité de poser quelque question que ce soit
12 sur l'évolution de n'importe lequel des coûts qui
13 sont alloués par les compagnies affiliées.

14 D'un point de vue économique puis
15 réglementaire, je vous soumets que ce serait, à mon
16 sens, totalement illogique de prétendre que les
17 coûts, on fait l'exercice du RCAM une année 1. Puis
18 pour les quatre années suivantes, essentiellement,
19 c'est une espèce de carte blanche, on peut allouer
20 les coûts qu'on veut à Gazifère. Et puis ni les
21 intervenants ni la Régie n'ont jamais le droit de
22 poser aucune question par rapport à ça, sous
23 prétexte qu'on va refaire l'exercice cinq ans plus
24 tard.

25 Je pense que c'est problématique

1 d'interpréter la décision comme ça, parce que ça
2 veut dire qu'il pourrait y avoir des coûts alloués
3 très importants. Puis, bon, on ne pourrait
4 absolument même pas le considérer ou certainement
5 pas le remettre en question. Je pense que c'est
6 problématique. Et ça pourrait rendre, dans le fond,
7 l'exercice du RCAM presque futile à certains égards
8 si certains postes de coûts, par exemple,
9 l'augmentation des coûts qu'on observe cette année,
10 si elle avait été observée dès la deuxième année ou
11 l'année suivant le RCAM, si elle avait été plus
12 importante encore, on serait pris avec ça et
13 impossible de poser aucune question. Ce qui paraît
14 un peu contre-intuitif dans le monde réglementaire,
15 je dirais.

16 Par ailleurs, je souligne qu'on a quand
17 même demandé l'autorisation à la Régie pour aborder
18 cet enjeu-là qui clairement faisait partie des
19 coûts alloués par les activités par les affiliés,
20 les compagnies affiliées. La Régie a quand même
21 autorisé la FCEI à investiguer cette question-là, a
22 questionné elle-même, la Régie a posé des
23 questions. Donc, je pense que la notion que, en
24 vertu de la décision D-2018-060, il serait
25 impossible de poser quelque question que ce soit

1 par rapport à ces charges-là ou de les remettre en
2 question, est excessive, je dirais.

3 Je pourrais plus facilement, et là je suis
4 à la diapositive suivante, au troisième boulet, ça
5 paraîtrait plus raisonnable ou en tout cas plus
6 facilement acceptable de dire, bien, on ne
7 questionnera aucune variation dans les sous-
8 éléments des charges qui sont allouées par les
9 affiliés dans la mesure où l'enveloppe globale,
10 elle, a été prédéterminée, puis on présume qu'elle
11 suit l'inflation, un petit peu de la même façon que
12 la Régie a décidé que les composantes d'assurance
13 des dirigeants et officiers allaient suivre
14 l'inflation ou que les... les compensations
15 allaient suivre également l'inflation. Mais ce
16 n'est pas... ce n'est pas ça, ce n'est pas le cas,
17 ce n'est pas comme ça que le dossier est présenté.

18 Comme on peut voir, juste en bas, là, on
19 voit qu'entre la cause tarifaire deux mille vingt
20 et un (2021) et deux mille vingt (2020), il y a
21 quand même une augmentation substantielle de cette
22 enveloppe-là.

23 Donc, tout ça pour dire que... on maintient
24 notre recommandation de réduction du budget
25 d'assurance... considérant ce que je vous ai dit.

1 Mais on serait prêt à faire une recommandation
2 alternative, qui est que... Au fond, si... on
3 voulait considérer une évolution de l'enveloppe
4 globale sans aller regarder ce qui se passe,
5 élément par élément, ça pourrait, pour nous, être
6 acceptable. Et donc, dans ce cas-là, bien, les...
7 ce qu'on recommanderait, c'est ce qui est présenté
8 à la diapositive suivante, à la diapositive 4.

9 Donc, pour les charges de deux mille vingt
10 et un (2021), une réduction de cent quatre-vingt
11 mille (180 000)... cent quatre-vingt-onze mille
12 (191 000), pardon. Et pour les charges de deux
13 mille vingt-deux (2022), une réduction de cent
14 quatre-vingt-dix-huit mille (198 000).

15 Je passe à la diapositive suivante, soit la
16 prévision des ventes. On avait fait dans notre
17 preuve une recommandation d'ajustement de... des
18 ventes, des revenus du secteur affaires, le secteur
19 commercial. Il y a eu une mise à jour, bon, comme
20 vous le saviez bien, de toute la prévision des
21 ventes, à la fois dans le résidentiel, dans le
22 commercial.

23 Alors, notre prévision... notre proposition
24 n'est plus applicable, en tant que telle. Par
25 contre, ce que l'on propose à la place, c'est de

1 mettre en place pour deux mille vingt et un (2021)
2 un compte d'écart sur les revenus, comme il a été
3 discuté et comme Gazifère nous a dit que c'était
4 possible de faire, même si eux pensent que ce n'est
5 pas nécessaire.

6 Selon nous, c'est nécessaire de le faire,
7 parce qu'il y a beaucoup d'incertitude, beaucoup
8 d'éléments d'incertitudes qu'on voit sur la
9 prévision des ventes deux mille vingt et un (2021).
10 Puis, j'en ai ici énuméré un certain nombre.

11 Alors, dans le secteur commercial, on a une
12 croissance de la clientèle, du nombre de clients,
13 entre deux mille vingt (2020) et deux mille vingt
14 et un (2021) de un point huit pour cent (1,8 %).
15 Donc de trois mille trois cent six (3306) à trois
16 mille trois cent soixante-cinq (3365).

17 Parallèlement à ça, on a une croissance des
18 volumes au secteur commercial de point deux pour
19 cent (0,2 %). Ça veut dire qu'en deux mille vingt
20 et un (2021), on prévoit un volume moyen du secteur
21 commercial un point cinq pour cent (1,5 %) plus
22 faible qu'en deux mille vingt (2020), donc l'année,
23 là, où la pandémie... on peut penser, aura été la
24 plus sévère. Puis, même les témoins de Gazifère,
25 là, vous disaient : « Là, on pense que les choses

1 vont... On s'en va vers le mieux, puis... » Et
2 donc, c'est ce qu'on pense aussi.

3 Donc, pour nous, là, de prévoir un volume
4 moyen dans le secteur commercial inférieur en deux
5 mille vingt et un (2021) à deux mille vingt (2020),
6 c'est problématique.

7 Il y a aussi, dans le... l'exercice de
8 calibrage, dont Gazifère nous a parlé, par rapport
9 à la prévision de ses ventes, on nous a dit :
10 « Bien, on a refait la prévision des ventes pour
11 deux mille vingt et un (2021), à partir des données
12 réelles deux mille dix-huit (2018), deux mille
13 dix-neuf (2019). Puis, on a calibré ça, en quelque
14 sorte, sur l'année deux mille vingt (2020) et sur
15 les deux premiers mois de deux mille vingt et un
16 (2021). Donc, on s'est assuré que ce que notre
17 modèle prédisait était cohérent, dans le fond, avec
18 ce qu'on a observé au réel deux mille vingt (2020)
19 puis en janvier-février deux mille vingt et un
20 (2021). »

21 Alors, c'est comme si on venait présumer,
22 encore une fois, là, que deux mille vingt et un
23 (2021) dans son ensemble est bien représenté par
24 deux mille vingt (2020) et janvier-février deux
25 mille vingt et un (2021), ce qui selon nous est

1 très incertain. On s'attend même à ce que,
2 probablement, ça soit mieux.

3 On a vu aussi, dans le secteur des... au
4 niveau des immeubles multilogements, là, que
5 Gazifère a demandé une bonification du budget pour
6 les aides, pour son programme commercial dans ce
7 secteur-là, à six cent mille dollars (600 000 \$).
8 Donc, il y a... les choses semblent aller assez
9 rondement dans ce secteur-là.

10 Dans le secteur résidentiel, bien, là... Et
11 puis, je l'ai mis dans le secteur résidentiel,
12 parce qu'avant que l'engagement soit déposé ce
13 matin, ma compréhension, c'était que le facteur de
14 conservation n'avait été appliqué que dans le
15 secteur résidentiel. Là, je crois comprendre, à la
16 lumière de l'engagement 1, qu'il a été appliqué
17 beaucoup plus, beaucoup plus large que ça, sur les
18 ventes sont beaucoup plus larges que ça. Donc, sur
19 la plupart des secteurs des regroupements du
20 secteur commercial. Donc, il y a un certain nombre
21 de regroupements sur lequel il n'a pas été
22 appliqué. Mais je pense que ce sont des
23 regroupements à assez petit volume, sauf erreur.

24 Donc, pour l'essentiel des ventes prévues
25 par Gazifère cette année, essentiellement, c'est le

1 facteur de conservation qui a été appliqué. Le
2 problème, c'est que ce facteur de conservation-là,
3 on a absolument aucune idée comment c'est fait,
4 comment c'est calculé. Le critère pour dire, on
5 s'en sert, on ne s'en sert pas, on nous a dit que
6 c'était basé sur le jugement. Donc, il n'y a pas de
7 méthode, là, bien établie pour qu'il détermine
8 quand est-ce qu'on déclenche l'utilisation de ce
9 facteur-là.

10 Et plus troublant encore, je vous dirais,
11 c'est qu'on le déclenche parce qu'on observe un
12 écart important entre notre prévision puis la
13 tendance de nos données historiques. Mais on ne
14 sait pas pourquoi notre prévision nous amène à un
15 résultat qu'on considère aberrant. Alors, ça
16 soulève un doute d'abord par rapport à la méthode à
17 la base, un doute assez sérieux. Puis ici,
18 évidemment, bien, comment est-ce qu'on peut avoir
19 confiance si la méthode de base ne donne pas un
20 résultat sur lequel on peut se fier, que le facteur
21 de conservation puis l'ajustement qu'on apporte
22 avec ça, lui, est plus fiable?

23 Pour nous, c'est très inquiétant puis ça
24 fait en sorte que la crédibilité qu'on accorde à la
25 prévision des ventes est réduite. Et puis au niveau

1 global, bien, monsieur Trahan nous a confirmé hier
2 que les prévisions, il les jugeait conservatrices.
3 On sait que les demandes de service pour deux mille
4 vingt (2020) n'ont pas pu être toutes rencontrées à
5 cause de la pandémie. Donc, il y a une demande
6 d'ajouts clients importante, qui est latente à ce
7 niveau-là.

8 On sait que les demandes de service, et ce
9 qu'on a vu dans la présentation de Gazifère hier,
10 en deux mille vingt et un (2021) sont en assez
11 forte hausse. Et déjà en fait on a, à la mi-avril,
12 si je me souviens bien, on avait déjà atteint
13 l'objectif de demandes de service de toute l'année
14 deux mille vingt et un (2021). Donc, tout ça nous
15 porte à croire qu'on est probablement en train de
16 sous-estimer.

17 Puis un autre élément serait l'incertitude
18 qui lui joue peut-être dans l'autre sens. Mais ça
19 reste un élément d'incertitude aussi. Puis on ne
20 sait jamais lesquels de ces éléments-là vont
21 finalement se réaliser ou pas. On nous a dit, bien,
22 on a des craintes par rapport à des pénuries de
23 matériaux qui pourraient nous ralentir dans notre
24 élan. Il y a tout un ensemble d'éléments qui cause,
25 selon nous, beaucoup d'incertitude sur la prévision

1 des ventes et qui justifie complètement cette année
2 de mettre en place un compte d'écart sur les
3 revenus.

4 Ce qui m'amène à notre prochaine
5 diapositive sur la proposition tarifaire. Ici, je
6 fais seulement rappeler un certain nombre de
7 principes, parce que, évidemment, c'est dur de
8 faire une recommandation précise, parce qu'on ne
9 sait pas quel sera le revenu requis que vous allez
10 approuver, quel sera l'impact en termes de hausse
11 ou baisse tarifaire. On ne sait pas non plus si
12 vous allez accepter ou pas l'amortissement accéléré
13 du compte de nivellement de la température. Donc,
14 on est obligé de faire nos recommandations plus sur
15 les principes à ce stade-ci, je vous dirais.

16 Donc, pour nous, dans le contexte où depuis
17 plusieurs années on vise une correction des ratios
18 d'interfinancement, d'abord, une hausse plus élevée
19 au tarif 1 qu'au tarif 2, ce ne serait pas
20 acceptable, ça irait à l'encontre des efforts qu'on
21 fait depuis plusieurs années. Et donc, la
22 proposition initiale qu'avait faite Gazifère à ce
23 niveau-là, pour nous, elle ne rencontrait pas ce
24 critère-là.

25 Alors, le minimum qui est acceptable, de

1 notre point de vue, c'est que la hausse tarifaire,
2 là, en distribution, soit uniforme. Donc, que le
3 tarif 1 n'augmente pas plus rapidement que le tarif
4 2 ou que les autres tarifs.

5 Et la dernière, bien, c'est que... on pense
6 quand même qu'il est acceptable que le tarif 2
7 augmente un peu plus rapidement que les autres. On
8 a parlé, tantôt... madame Falardeau parlait de...
9 du tarif 9, évidemment, ça peut s'appliquer aussi à
10 d'autres... d'autres tarifs que le 1 et le 2, mais
11 on se concentre sur le 1 et le 2, parce
12 qu'évidemment, c'est là que se ramasse la très très
13 grande majorité des clients. Donc, on a focussé la
14 recommandation sur ça. Mais on pense que c'est tout
15 à fait acceptable d'avoir une hausse tarifaire qui
16 est un petit peu plus élevée au tarif 2 qu'au tarif
17 1 pour continuer dans l'esprit de l'amélioration
18 des ratios d'interfinancement.

19 Et puis, bien, la dernière... la dernière
20 diapositive, là, c'est simplement un rapide retour
21 sur nos autres recommandations. Considérant le
22 témoignage de Gazifère sur la question du loyer,
23 là, où monsieur Trahan nous disait, nous confirmait
24 que le coût qui est anticipé pour la dernière
25 solution envisagée correspond, là, à... selon ce

1 qu'on a compris, était quand même assez semblable à
2 ce qui a été budgété pour la solution précédente,
3 on va retirer cette recommandation-là.

4 Par contre, pour le... ce qui est de la
5 recommandation relative aux salaires, nous la
6 maintenons. Même chose pour la recommandation
7 relative aux mauvaises créances. Et également pour
8 la recommandation relative au traitement, là, du
9 compte de frais reportés sur le PGEÉ et la
10 neutralisation des écarts de base de tarification,
11 l'impact sur le rendement et les impôts. Donc, ça
12 complète ma présentation.

13 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

14 Q. [42] Merci beaucoup, Monsieur Gosselin, pour votre
15 présentation. Alors, Madame la Présidente, monsieur
16 Gosselin est disponible pour les contre-
17 interrogatoires.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait, merci beaucoup, Monsieur Gosselin. Alors,
20 nous allons poursuivre avec le contre-
21 interrogatoire. Maître Cadrin pour l'ACEF de
22 l'Outaouais, est-ce que vous voulez interroger le
23 panel de la FCEI?

24 Me STEVE CADRIN :

25 Je n'aurai pas de questions. Je m'excuse, je n'ai

1 pas mis mon veston à temps pour vous dire bonjour.

2 Désolé... Je suis pris...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Il n'y a pas de problème. Au moins, vous avez une
5 cravate, Maître, c'est correct.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Oui, c'est ça...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Excellent.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Désolé.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Il n'y a pas de problème. Maître Neuman,
14 pour SÉ-AQLPA?

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui. Alors, avec le veston, puis je n'ai pas de
17 questions non plus. Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est parfait. Parfait, merci. Maître Georgescu,
20 pour Gazifère?

21 Me ADINA GEORGESCU :

22 Bonjour, Madame la Présidente. Pour les fins du
23 contre-interrogatoire, je vous demanderais, si
24 possible, un petit cinq minutes...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me ADINA GEORGESCU :

4 ... pour pouvoir réviser ce qui vient d'être dit et
5 voir si nous avons des questions.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Excellent. Donc, on va prendre une courte pause de
8 cinq minutes. On ne vous transférera pas... Est-ce
9 que vous préférez qu'on vous transfère dans les
10 petites salles, même si c'est pour cinq minutes?

11 Me ADINA GEORGESCU :

12 Je vous dirais que ce serait probablement plus
13 simple, oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Parfait. Alors, on vous ramène dans cinq
16 minutes. Si vous désirez avoir plus de temps...
17 C'est ça, on a un petit problème de communication,
18 là. Lorsqu'on vous transfère dans les petites
19 salles, c'est nous... bien, en fait, c'est notre
20 greffière qui a le contrôle unique pour que vous
21 puissiez revenir. Donc, si vous avez besoin de plus
22 de cinq minutes, vous pouvez envoyer un courriel à
23 notre greffière. Je vous avais précisé son
24 courriel, hier. Ou si vous êtes capable d'utiliser
25 le tchat, parce qu'il y a... En tout cas, nous,

1 tantôt, on n'était pas capable de vous rejoindre
2 dans la petite salle. Bref, on vous ramène dans
3 cinq minutes, à moins d'un avis contraire de votre
4 part. C'est bon?

5 Me ADINA GEORGESCU :

6 Parfait. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K. Merci.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 LA PRÉSIDENTE :

12

13 Alors, Maître Georgescu, est-ce que vous allez
14 avoir un contre-interrogatoire pour le panel de la
15 FCEI?

15

16 Me ADINA GEORGESCU :

16

17 Alors, Madame la Présidente, il n'y aura pas de
18 contre-interrogatoire. Merci.

18

19 LA PRÉSIDENTE :

19

20 Excellent. Merci beaucoup. Maître Lefrançois pour
21 la Régie, est-ce que vous avez des questions?

21

22 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

22

23 Je n'aurai pas de question, merci beaucoup.

23

24 LA PRÉSIDENTE :

24

25 Excellent. Pour la formation, alors Madame

25

1 Falardeau.

2 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

3 Mme ESTHER FALARDEAU :

4 Oui.

5 Q. **[43]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Donc, vous avez
6 dit au début de votre présentation que vous
7 approuviez la demande, la proposition de Gazifère
8 de créer un CFR pour capter les écarts de revenu
9 dus aux erreurs de prévisions.

10 Donc, ce que je comprends, c'est que vous
11 voyez d'un bon oeil de demander à Gazifère de
12 développer un mécanisme de découplage des revenus
13 dans un dossier pas trop éloigné, là. C'est ce que
14 je comprends.

15 M. ANTOINE GOSSELIN :

16 R. Bien, la recommandation qu'on fait ici, c'est sur
17 un compte d'écarts de revenu. Ma compréhension,
18 c'est que ce n'est pas la proposition de Gazifère.
19 La proposition de Gazifère, c'est de ne pas en
20 mettre en place, même s'ils disent que c'est
21 possible de le faire.

22 Q. **[44]** O.K. C'est la proposition subsidiaire, là?

23 R. Oui. C'est ça.

24 Q. **[45]** O.K. Vous appuyez cette proposition-là. Donc,
25 on comprend que vous proposez... on devrait

1 comprendre de ça que vous proposez qu'ils devraient
2 tout de suite commencer à travailler sur un
3 mécanisme de découplage qui pourrait être évalué,
4 là, dans un dossier prochain, là?

5 R. Bien, la recommandation porte vraiment juste sur le
6 compte d'écart sur les revenus, dans ce dossier-
7 là. Le découplage, c'est une autre question qui
8 pourra être peut-être examinée plus loin, mais
9 notre recommandation n'a pas cette portée-là.

10 Q. **[46]** Ah! O.K.

11 R. Le découplage, il y a d'autres considérations, là,
12 je pense, à prendre en considération.

13 Q. **[47]** O.K.

14 R. On veut regarder ça d'un petit peu plus près, là,
15 avant de dire que la recommandation n'est pas si
16 loin que ça.

17 Q. **[48]** O.K. Je faisais une équation entre les deux,
18 mais c'était mon erreur, là, donc... Puis juste une
19 petite précision concernant la croissance des
20 tarifs, là.

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[49]** Si je comprends, là, vous êtes en faveur d'une
23 croissance des tarifs... Vous parlez dans votre
24 mémoire d'une hausse tarifaire uniforme puis là,
25 dans votre présentation, vous précisez que la

1 hausse tarifaire devrait être peut-être inférieure
2 au tarif 1 qu'elle l'est au tarif 2.

3 Là vous parlez du tarif de distribution, de
4 toute évidence, là, parce qu'avec la proposition de
5 Gazifère, le tarif de distribution, la hausse pour
6 le tarif 1, c'est trois point trois (3,3 %) et au
7 tarif 2, c'est trois point six (3,6 %). Donc, vous
8 dites que vous êtes en accord. Donc, vous, vous
9 regardez précisément les croissances anticipées du
10 tarif de distribution?

11 R. Bien, en fait, je vous dirais, j'écoutais avec
12 beaucoup d'intérêt vos questions au témoin de
13 Gazifère tout à l'heure. L'année dernière, on avait
14 fait une proposition d'ajustement tarifaire qui
15 couvrait à la fois le tarif de distribution et
16 l'équilibrage. Je pense que c'est l'année dernière,
17 à moins que ce soit l'autre année d'avant, mais je
18 pense, c'est l'année dernière. Et la Régie avait
19 refusé ça en disant « non, on va s'occuper juste
20 sur la distribution. »

21 Alors, c'est sûr qu'on l'a abordée un peu
22 dans cette perspective-là à la suite de cette
23 décision-là, si vous voulez. Maintenant, est-ce que
24 je pense, de façon plus générale, que ça doit être
25 limité strictement à ça? Non, pas nécessairement.

1 Mais... mais cela dit, la raison pour
2 laquelle la hausse tarifaire au tarif 1 est très
3 importante, c'est au niveau du « load balancing »
4 justement. Et là bien, je pense, normalement ces
5 composantes-là, qui ne sont pas plus des
6 composantes d'approvisionnement, la relation de
7 causalité, elle est très claire, elle est toujours
8 respectée.

9 Si on regarde, par exemple, les tarifs chez
10 Énergir, par exemple. Bon bien, la fourniture,
11 c'est simple, hein! Tout le monde paye au volume
12 puis le transport... Il y a quand même des règles
13 assez claires sur comment fonctionnaliser, allouer
14 ces coûts-là. Et la tarification généralement suit
15 ça de très près.

16 Donc, c'est pas... c'est pas un élément où
17 j'aurais tendance à dire : on va aller, augmentez-
18 moi le tarif d'équilibrage dans la mesure où il a
19 été établi sur la base de règles prédéterminées et
20 approuvées par la Régie. C'est pas un tarif sur
21 lequel j'aurais tendance à aller nécessairement
22 jouer.

23 Mais c'est sûr que le fait qu'il y ait une
24 hausse tarifaire plus importante dans ce secteur-là
25 au niveau tarifaire puis qu'il y ait une baisse par

1 ailleurs au niveau de l'équilibrage au tarif 2,
2 bien c'est ça, là, qui crée, je pense, l'écart que
3 vous observez.

4 Et, oui, ça peut créer une opportunité de
5 dire : bien, je vais en profiter pour modifier les
6 tarifs de distribution plus pour que, au global,
7 j'aie un ajustement qui soit équivalent dans les
8 deux groupes puis que ça me permet d'améliorer mes
9 ratios d'interfinancement au tarif 2. C'est quelque
10 chose que, je pense, est raisonnable.

11 Q. **[50]** O.K. Je vous remercie de votre réponse. Je
12 n'ai plus de questions.

13 R. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Madame Falardeau.

16 Q. **[51]** Je vais avoir peut-être une question, en fait,
17 ou deux, pour vous, Monsieur Gosselin. Bon. Vous
18 nous recommandez de réduire les charges
19 d'exploitation pour l'année vingt vingt et un
20 (2021) à l'égard de certains postes. Quelle est,
21 selon vous, la démarche que la Régie devrait
22 appliquer pour les charges de vingt vingt-deux
23 (2022) dans l'optique où ils sont au départ
24 inférieurs à l'indicateur? Donc, quelle devrait
25 être la méthode à suivre conformément aux règles

1 qui ont été établies dans le passé...

2 R. Je suis...

3 Q. **[52]** ... pour fixer les charges de vingt vingt-deux
4 (2022)?

5 R. Je suis content que vous posiez la question, c'est
6 une très bonne question. Je dois vous avouer que
7 j'ai un peu sursauté hier quand j'ai entendu
8 monsieur Trahan dire « vous avez déjà approuvé pour
9 deux mille vingt-deux (2022), l'indicateur, donc
10 c'est réglé, on n'en parle plus. »

11 Si on adoptait cette logique-là, ça
12 voudrait dire que n'importe quelle détermination
13 que vous feriez cette année, sur les salaires par
14 exemple ou pour n'importe quelle charge
15 d'exploitation...

16 Q. **[53]** Hum, hum.

17 R. ... deviendrait caduc dès l'année prochaine parce
18 que, de toute façon, vous l'avez déjà approuvée
19 pour l'année prochaine. C'est ce qu'on remet en
20 question cette année. À mon sens, c'est
21 déraisonnable comme interprétation.

22 Ma compréhension du mécanisme de
23 l'indicateur, c'est que l'indicateur pour une année
24 est basé sur les charges approuvées de l'année
25 précédente.

1 Q. [54] Hum, hum.

2 R. Si vous modifiez les charges approuvées de deux
3 mille vingt et un (2021), bien ça change le niveau
4 de l'indicateur pour deux mille vingt-deux (2022).

5 Q. [55] Parfait. Ça répond à la question. J'aimerais
6 revenir sur la coupure que vous nous proposez pour
7 les salaires. Je comprends que la présentation qui
8 a été faite par monsieur Trahan, dans le cadre du
9 panel 1, ne vous a pas ébranlée en ce qui a trait à
10 la nécessité pour eux, non seulement de réaliser
11 les activités de base nécessaires, là, évidemment à
12 la distribution du gaz naturel auprès de leurs
13 clients, mais également de développer certains,
14 certains autres projets, notamment, certains de ces
15 projets qui sont en lien avec la transition
16 énergétique.

17 J'aimerais peut-être que vous nous
18 expliquiez pourquoi on ne devrait pas être à
19 l'écoute des arguments qui ont été présentés par
20 Gazifère à cet effet-là?

21 R. Oui. Bien écoutez, on n'en a pas... on ne l'a pas
22 réabordé dans la présentation parce que, on pense
23 que les arguments qu'on a déposés en preuve, dans
24 la preuve écrite, demeurent. Oui, il y a plusieurs
25 nouvelles activités que Gazifère doit ou veut

1 entreprendre. Mais il faut regarder aussi ce qui
2 s'est passé depuis trois, quatre ans.

3 On a dans notre preuve, à la page 4, si je
4 ne m'abuse, bien d'abord, on mentionne que, entre
5 deux mille vingt (2020) et deux mille vingt et un
6 (2021), ce qu'on demande, c'est une croissance des
7 charges salariales de douze pour cent (12 %), à peu
8 près douze pour cent (12 %), c'est faramineux.

9 Ce qu'on mentionne également, c'est que
10 tous ces besoins-là que... que Gazifère a présentés
11 dans son organigramme hier, là, la plupart, un très
12 bon nombre, là, ont déjà été invoqués dans les
13 années passées pour dire « j'ai besoin d'une
14 ressource de plus de ci, j'aurais besoin d'une
15 ressource de plus que ça. » Et je vous donne... On
16 parlait, je pense, Gazifère, par exemple, on dit,
17 bien, j'ai plus de projets d'investissement. Bien,
18 dans les dernières années, là, on a rajouté deux,
19 trois, voire même quatre personnes en termes
20 d'analystes financiers. Je pense que ça devrait
21 couvrir une bonne partie des besoins normalement en
22 termes de validation puis de projets
23 d'investissement.

24 On a mentionné les besoins de rétention de
25 la clientèle. Bien, on a engagé un spécialiste de

1 rétention de la clientèle en deux mille dix-neuf
2 (2019). On a engagé aussi des représentants aux
3 ventes additionnels. On a un poste additionnel de
4 représentant aux ventes pour le développement de
5 marché. On a engagé... Il y a aussi été mentionné
6 le GNR, la transition énergétique, l'hydrogène. Un
7 autre peut-être que j'oublie là.

8 Bien, on a, en deux mille dix-neuf (2019),
9 ajouté trois postes en nouvelles initiatives : un
10 ingénieur nouvelles initiatives; un analyste
11 nouvelles initiatives; un agent de développement
12 nouvelles initiatives. Après ça, le GNR, je ne sais
13 plus si... Le GNR et marché du carbone, je ne me
14 souviens plus. On a aussi ajouté, je pense que
15 c'est en deux mille dix-sept (2017), un analyste
16 réglementation, marché du carbone et PGEÉ.

17 Donc, toutes ces choses-là ont déjà été
18 invoqués pour ajouter des gens. Je comprends qu'il
19 y a des besoins, puis qu'on veut en faire plus, on
20 veut être en dynamique où on grossit puis on se
21 donne des moyens de faire beaucoup, mais il y a une
22 incidence aussi financière pour les clients qui est
23 non négligeable depuis trois, quatre ans. Douze
24 pour cent (12 %), comme je vous disais, seulement
25 entre ce qui est prévu pour deux mille vingt (2020)

1 puis le réel deux mille vingt et un (2021), c'est
2 vraiment considérable. Il y a aussi les charges
3 sociales associées qui suivent.

4 L'autre élément... Attendez, j'avais
5 quelque chose que je viens de perdre. Ça ne me
6 revient pas. Mais c'est un peu, si vous voulez, les
7 raisons qui expliquent pourquoi nous, ça ne nous
8 convenait pas.

9 Q. **[56]** O.K. Pour ce qui est de la fameuse prime
10 d'assurance, dans le fond, si on comprend votre
11 logique, c'est de dire, écoutez, si cette prime-là
12 a augmenté à cause de réclamations qui ne
13 proviennent pas de Gazifère, entre autres, ce n'est
14 pas les seuls motifs invoqués, on ne devrait pas
15 allouer cette proportion des coûts à Gazifère.
16 C'est ce que, au fond, vous nous suggérez?

17 R. Bien, ce que fait le rapport MNP...

18 Q. **[57]** On ne vous entend plus.

19 Maître Charlebois, on n'entend plus monsieur
20 Gosselin.

21 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

22 En effet, Madame la Présidente, on semble avoir
23 perdu Antoine. Si vous me permettez, je vais peut-
24 être tenter de le rejoindre.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Parfait. On vous attend. Oui, il n'y a pas de
3 problème. On vous attend.

4 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

5 Il semble être de retour.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est bon.

8 M. ANTOINE GOSSELIN :

9 R. C'est juste moi, ce n'était pas vous. Je suis
10 désolé. Donc, ce que ce rapport-là fait, dans le
11 fond, c'est de prendre des comparables puis se
12 demander, bien, si j'ai une compagnie de
13 distribution comme Gazifère qui est toute seule,
14 est-ce qu'elle subirait des primes d'assurance ou
15 n'importe quels coûts, là, au niveau qui lui sont
16 alloués par Enbridge? Et nécessairement dans une
17 situation comme ça, une entreprise comme ça ne se
18 verrait pas allouer des coûts liés à une
19 augmentation de prime d'assurance à cause qu'il y a
20 eu un déversement, un pipeline s'est rompu ou
21 quelque chose comme ça. Ou quelque autre
22 réclamation importante, j'imagine, qui doit être à
23 la base de ces fortes augmentations des primes
24 d'assurance.

25 Alors, oui, sur le principe, tout à fait,

1 on ne pense pas que ce genre de motif là, pour des
2 hausses d'assurance d'Enbridge, devrait être
3 répercuté dans les tarifs de Gazifère.

4 Q. [58] On comprend que selon vous, il n'est pas
5 opportun d'attendre deux mille vingt-trois (2023)
6 pour revoir l'ensemble des services offerts par la
7 maison-mère à Gazifère et d'avoir un regard plus
8 global sur est-ce que l'ensemble de ces services-là
9 procurent... sont offerts à un coût comparable?

10 Parce qu'il y a peut-être des services,
11 s'ils étaient assumés entièrement par Gazifère, en
12 théorie, qui pourraient coûter plus cher que ce qui
13 est réclamé par Gazifère pour certains types de
14 services. Donc, est-ce que... Donc, d'y aller juste
15 par... d'identifier un poste sans examiner les
16 autres charges qui sont assumées par... les
17 services qui sont offerts par la maison-mère, c'est
18 quelque chose qui est quand même opportun, là,
19 selon vous, de ce que j'en... on comprend de votre
20 recommandation?

21 R. Bien, dans la mesure où on observe une hausse
22 vraiment marquée de cet élément de coût là, là...
23 Ce n'est pas... ce n'est pas marginal, là, de toute
24 évidence. Dans la mesure où, aussi, ce qu'on
25 observe, c'est que ça... ça induit une augmentation

1 globale de l'enveloppe...

2 Q. **[59]** Hum.

3 R. Donc, ça... ça tient en compte aussi... le fait que
4 les variations, qu'il y a pu avoir dans d'autres
5 coûts alloués, je pense. Je pense que oui.

6 Q. **[60]** O.K. Parfait. Je n'aurai pas d'autres
7 questions. Ça termine, donc, les questions de la
8 Formation. On vous remercie, Monsieur Gosselin.
9 Est-ce que, Monsieur Charlebois, vous avez un
10 réinterrogatoire?

11 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

12 Je n'aurai pas de réinterrogatoire, Madame la
13 Présidente. Alors, ça terminerait le témoignage de
14 monsieur Gosselin.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[61]** Excellent. Alors, merci, Monsieur Gosselin,
17 vous êtes libéré.

18 R. Merci, Madame la Présidente.

19 Q. **[62]** Parfait. Nous allons donc poursuivre avec la
20 preuve de SÉ-AQLPA. Maître Neuman, est-ce que vous
21 avez besoin d'une pause? Ou l'on peut tout de suite
22 procéder?

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Oui. J'aurais besoin d'une petite pause. En fait,
25 c'est surtout que nous avons prévu de passer cet

1 après-midi. Mais ce n'est pas grave, nous avons
2 déposé sur le SDÉ notre présentation pour... de
3 notre preuve. En fait, nous l'avons déposée, mais
4 je m'aperçois qu'elle n'est pas encore sur le SDÉ.
5 So... Donc, ce serait peut-être pour laisser le
6 temps au greffe de le placer sur le site. On l'a
7 envoyé il y a environ quinze (15) minutes. Je ne
8 vous entends pas, Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est beau. Est-ce que vous voulez un cinq minutes?

11 Un dix (10) minutes?

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 En fait... Oui. Oui, mais aussi, surtout pour
14 laisser le temps au greffe de placer la
15 présentation...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 ... sur le SDÉ.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K. À ce moment-là, on va prendre une vraie pause-
22 santé de dix (10) minutes. Alors, de retour à onze
23 heures dix (11 h 10). Entretemps, vous allez tous
24 être transférés dans votre petite salle virtuelle.
25 À tantôt.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Merci beaucoup.

3

4 SUSPENSION

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Donc on reprend avec la présentation de votre
8 preuve. Est-ce que tout est sous contrôle ou il y a
9 un petit pépin?

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Bien, quant à la présentation, il paraît que madame
12 la greffière l'a, même si elle n'est pas encore sur
13 le site SDÉ. Et je...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui, tout à fait.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Et je ne sais pas si monsieur Schiettekatte réussit
18 à... si la caméra fonctionne... si monsieur
19 Schiettekatte peut...

20 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

21 Bien, je l'active, mais elle ne vient pas en ligne.
22 Vous m'entendez bien?

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 On regrette un petit peu GoToMeeting.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Vous pouvez procéder.

2

3 PREUVE DE SÉ-AQLPA

4

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 O.K. Alors, je vous remercie beaucoup. Alors,
7 bonjour à tous et, monsieur Schiettekatte est prêt
8 à être assermenté, s'il vous plaît.

9

10 L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021), ce quatrième
11 (4e) jour du mois de mai, A COMPARU :

12

13 JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, ayant une
14 place d'affaires au 1463, Riverdale, Sainte-Adèle
15 (Québec);

16

17 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, dépose et dit :

19

20 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Q. **[63]** Alors, Madame la Greffière, je vous inviterais
22 à projeter sur écran... Ah! On voit... on voit
23 l'image.

24 R. Oui. Ça a fonctionné.

25 Q. **[64]** Ah! Vous aviez peut-être un cache devant

1 votre...

2 R. Non, je ne le sais pas. J'ai réinitialisé un des
3 contrôles puis ça a fonctionné.

4 Q. **[65]** D'accord. Alors, avant d'aller plus loin, je
5 vous demanderais, Monsieur Schiettekatte,
6 d'identifier comme ayant été préparé par vous ou
7 sous votre supervision, votre mémoire et la
8 présentation qui est faite, que vous allez
9 présenter dans quelques minutes, je suis en train
10 de chercher les numéros. Peut-être que madame la
11 greffière les aurait.

12 LA GREFFIÈRE :

13 C-SÉ-AQLPA-0053.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Q. **[66]** Oui. Ça, c'est la présentation. O.K. Et votre
16 rapport, c'était le 0048.

17 R. Oui.

18 Q. **[67]** Qui est aussi coté SÉ-AQLPA-4, Document 1, ça,
19 c'est le rapport. La présentation, C-SÉ-AQLPA-4,
20 Document 3. Et également, il y avait un document de
21 référence sur le télétravail dans la région de
22 Gatineau qui est SÉ-AQLPA-4, Document 2, 0051.
23 Donc, est-ce que vous reconnaissez ces trois
24 documents, s'il vous plaît?

25 R. Oui, je les reconnais.

1 Q. **[68]** Je vous remercie beaucoup. Alors, on passe
2 donc à votre présentation. Donc, la parole est à
3 vous, Monsieur Schiettekatte.

4 R. Je vous remercie, Maître Neuman, je remercie aussi
5 tous les participants. Aujourd'hui, on peut aller à
6 la page, à l'acétate suivante, à la page suivante.
7 On va regarder trois sujets. Alors, à la première
8 acétate, l'acétate suivante, la page 3. Bon. Le
9 premier, c'est la prévision de la demande. On se
10 souvient que nous avons recommandé des révisions à
11 la prévision de la demande dans notre mémoire afin
12 de tenir compte des effets de la pandémie. Alors,
13 c'était notre première recommandation, la 3B-1.

14 Dans leur témoignage et dans la pièce B-
15 0045...

16 Q. **[69]** 0245, s'il vous plaît.

17 R. 0245, c'est exactement ça. Monsieur Jean-Benoît
18 Trahan et monsieur Benoit Gratton, introduisent
19 maintenant un certain nombre de changements reliés
20 aux effets de la pandémie. Bon. À la page suivante.

21 On retrouve aussi ça dans les...
22 qu'Enbridge confirme dans son rapport annuel vingt
23 vingt (2020), bon, aux pages 7 et à plusieurs
24 autres, le risque important posé par la pandémie
25 sur la prévision de la demande. Et si on regarde

1 bien dans le texte, là, qu'ils nous donnent, la
2 pandémie de COVID-19 a une incidence sur le
3 contexte économique et le contexte des affaires
4 dans lesquels nous exerçons nos activités, et
5 peuvent se répercuter sur les niveaux de la demande
6 à l'égard de nos services et le coût des intrants
7 et sont, par conséquent indissociables de tous les
8 énoncés prospectif. Alors, on voit que Enbridge
9 adresse cette problématique-là directement dans son
10 rapport annuel.

11 On note aussi dans le même rapport que,
12 pour répondre à la pandémie, ils notent des efforts
13 de réduction de coût du management, des efforts de
14 travail à domicile et évidemment la détérioration
15 du profil de crédit de certains clients. Alors, la
16 page suivante.

17 Alors, nous avons aussi souligné dans
18 notre mémoire que Gazifère n'intégrait aucun
19 ajustement issu de la pandémie à la prévision de la
20 demande pour deux mille vingt-deux (2022). Celle-ci
21 indique en réponse à notre demande 3B.1.2, à la
22 pièce B-0227, ils nous indiquaient, je vais juste
23 relire certaines parties de l'extrait :

24 Gazifère précise qu'en ce qui concerne
25 la prévision volumétrique de l'année

1 2022, elle s'est appuyée sur la
2 méthodologie habituelle et n'a intégré
3 aucun ajustement exceptionnel
4 découlant de la pandémie du COVID-19
5 ou de la crise économique actuelle qui
6 en résulte.

7 Monsieur Jean-Benoît Trahan nous a confirmé qu'un
8 impact pandémique est attendu pour deux mille
9 vingt-deux (2022), mais ça ne sera présenté à la
10 Régie qu'en Phase 5. On voit bien à la pièce B-0245
11 le texte suivant :

12 Or, avec la pandémie qui a cours
13 actuellement, les volumes futurs
14 associés à ce secteur d'activités
15 risquent d'être limités de manière
16 importante, du moins pour une période
17 de 12 à 24 mois, en attendant que la
18 situation économique se rétablisse.

19 La page suivante. On note aussi que plusieurs des
20 entreprises de la région semblent envisager avoir
21 recours de plus en plus au télétravail. On a cité
22 un des articles. Il y en a eu plusieurs qui ont été
23 dans les journaux de la région et où on voit que le
24 gouvernement fédéral, entre autres, s'engage dans
25 un processus où il y aura du télétravail. Bon, pour

1 être en contact aussi dans la région d'Ottawa avec
2 plusieurs ministères avec qui nous travaillons, il
3 y a une indication très claire qu'il va y avoir un
4 changement dans plusieurs des ministères à long
5 terme. La page suivante.

6 Q. [70] Incidemment, la référence que vous venez de
7 citer, c'est ce qui a été déposé sous
8 C-SÉ-AQLPA-0051, sous la cote SÉ-AQLPA-4, Document
9 2. Enfin, il y avait deux articles et ceci était un
10 des deux articles.

11 R. Oui. Et, ça, c'est le deuxième actuellement où on
12 confirme encore qu'il y aura des effets à plus long
13 terme sur la prévision de la demande. On cite ici
14 la fonction publique municipale de Gatineau qui
15 aussi est en train de regarder des changements à
16 plus long terme avec l'utilisation du télétravail.

17 La page suivante. On doit donc surveiller
18 notamment si le maintien du télétravail pourrait
19 amener une réduction des espaces de bureau occupés.
20 Gazifère souligne aussi un autre effet possible à
21 plus long terme de la pandémie : de possibles
22 fermetures commerciales à suivre vers l'automne
23 vingt vingt et un (2021) lorsque les aides
24 gouvernementales seront moins disponibles.

25 La page suivante. Nous félicitons

1 premièrement Gazifère pour sa mise à jour de sa
2 prévision de la demande de vingt vingt et un
3 (2021). Nous invitons aussi Gazifère à bien tenir
4 compte des effets baissiers à long terme de la
5 pandémie sur sa prévision de la demande à venir en
6 deux mille vingt-deux (2022), dont le maintien du
7 télétravail, l'occupation des espaces bureaux et
8 d'éventuelles fermetures d'entreprises. Donc, ça
9 complète pour le sujet numéro un.

10 Le sujet numéro deux, c'est certaines des
11 charges d'exploitation. Alors, on a regardé
12 certaines des charges, dont les charges
13 d'opération. Il y a eu un débat sur les coûts
14 d'espaces à bureau de Gazifère en tenant compte de
15 l'évolution du télétravail. Dans notre mémoire,
16 nous avons présenté diverses références dont celle
17 de la London Economics International de l'Ontario,
18 Energy Board COVID-19 Impact Study et de
19 PricewaterhouseCoopers, qui mentionnent plusieurs
20 changements structurels au niveau de l'utilisation
21 d'espaces à bureau en raison de la pandémie.

22 C'est aussi repris dans une entrevue, qu'on
23 cite dans notre mémoire, de la vice-présidente du
24 Service à la clientèle d'Enbridge Gas, Tanya
25 Mushynski, qui constatait que le travail peut

1 connaître un très grand succès tout en
2 permettant...

3 Q. [71] Que le télétravail.

4 R. Oui, le télétravail peut connaître un très grand
5 succès tout en permettant de maintenir la même
6 productivité. Alors à la page suivante. On voit
7 l'extrait, là, de l'article qui citait la vice-
8 présidente. Et on note aussi que deux tiers des
9 employés de Enbridge travaillent à domicile.

10 Alors, la page suivante. Après avoir
11 entendu les arguments de Gazifère pour la location
12 d'un nouvel espace, nous partageons la
13 proposition... la position de celle-ci pour
14 procéder à la location d'espaces de bureau
15 supplémentaires. À la fois pour la qualité de
16 travail des employés, et de l'entreprise, et en
17 raison de la disponibilité de la cour et du
18 stationnement. Alors, on a bien compris qu'ils
19 obtenaient, en fait, les bureaux, parce qu'ils
20 avaient accès à une nouvelle cour et au
21 stationnement.

22 Nous comprenons que Gazifère envisage
23 toutefois, dans les faits, une forme de télétravail
24 hybride. Nous encourageons donc Gazifère dans cette
25 voie, laquelle comporte des effets très positifs

1 sur l'environnement. Alors, on a... on modifie un
2 petit peu notre recommandation.

3 Alors, la recommandation 3B-2.1 modifiée
4 serait la suivante :

5 Les charges d'exploitation - les coûts
6 d'espaces à bureau en tenant compte de
7 l'évolution du télétravail. Nous
8 recommandons à la Régie de l'énergie
9 de demander à Gazifère d'examiner
10 comment l'adoption d'une formule de
11 travail hybride en période
12 post-pandémie lui permettrait de
13 réduire son empreinte environnementale
14 et les frais d'espaces à bureau. Le
15 succès et le maintien de la
16 productivité constaté du télétravail
17 durant la période de la pandémie
18 devraient permettre de réduire les
19 besoins d'espace à bureau et les coûts
20 associés tout en contribuant à réduire
21 les enjeux environnementaux liés au
22 transport.

23 La page suivante. La deuxième partie de... ce
24 sujet-là, c'était les charges d'exploitation
25 reliées aux mauvaises créances. Alors, dans notre

1 mémoire, nous avons constaté que Gazifère
2 n'apportait aucun ajustement à sa prévision de
3 mauvaises créances pour deux mille vingt-deux
4 (2022) et nous réitérons, à ce sujet-là, notre
5 recommandation.

6 La page suivante. Bon, le troisième et
7 dernier sujet, c'est la proposition tarifaire.
8 Alors, SÉ-AQLPA encourage depuis longtemps Gazifère
9 à réduire l'interfinancement entre les classes
10 tarifaires, ceci de manière à fournir un juste
11 signal de prix à chaque catégorie de consommateur,
12 l'incitant à une gestion efficace de sa
13 consommation énergétique.

14 Gazifère a maintes fois énoncé qu'elle
15 partageait cet objectif et oeuvrait dans ce sens.
16 Ainsi, en réponse à notre demande de
17 renseignements, à la question 3B-9.1, Gazifère nous
18 confirmait la baisse du ratio revenus/coûts dans
19 les tarifs 3, 4, 5 - mais pas le tarif 1 - prévus
20 pour vingt vingt et un (2021).

21 Or, lors de son témoignage, madame Jackie
22 Collier a présenté la version révisée de ces
23 ratios. Alors, ça, c'est à la... On voyait ces
24 ratios-là à l'aide de la pièce B-0245. On les a
25 ajoutés au tableau 1 original. Alors, si on va à la

1 page suivante, on remarque, là, la dernière ligne,
2 on a rajouté au tableau 1 les... les ratios
3 révisés. Alors, on voit clairement que ça
4 s'améliore encore.

5 Alors, on réitère donc notre
6 recommandation, qui se trouve à la page suivante.
7 Alors, la proposition 3B-3.1 sur la réduction de
8 l'interfinancement. Alors, je vous remercie.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Q. **[72]** La page suivante?

11 R. Oui.

12 Q. **[73]** Alors, c'est... c'est moi qui vous remercie,
13 Monsieur Schiettekatte. Et monsieur Schiettekatte
14 est disponible pour répondre à d'autres questions.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait, merci, Maître Neuman. Donc, nous allons
17 procéder au contre-interrogatoire du panel de SÉ-
18 AQLPA. Maître Cadrin, pour l'ACEF de l'Outaouais,
19 est-ce que vous désirez contre-interroger le témoin
20 de SÉ-AQLPA?

21 Me STEVE CADRIN :

22 Je ne suis pas fier de moi, je n'ai pas encore de
23 veston, mais je...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Tu peux enlever la présentation, Nathalie.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Et je n'ai pas de questions, alors...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. Merci, Maître Cadrin. Maître Charlebois,
5 pour la FCEI?

6 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

7 Pas de questions de mon côté, Madame la Présidente.
8 Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Merci, Maître Charlebois. Maître Georgescu
11 pour Gazifère? Votre micro était fermé.

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 Est-ce que vous m'entendez, maintenant?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui.

16 Me ADINA GEORGESCU :

17 Parfait. Alors, ce que je disais, c'est : pas de
18 questions, Madame la Présidente, pour moi non plus.
19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Excellent. Merci beaucoup. Maître Lefrançois pour
22 la Régie?

23 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

24 Je n'aurai pas de questions, merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Est-ce que la Formation a des questions?

3 Mme ESTHER FALARDEAU :

4 Je n'ai pas de questions, je vous remercie.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait.

7 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[74]** J'aurais peut-être juste une question pour
10 vous. Juste par rapport à la prévision des volumes,
11 on comprend qu'à la lumière de la révision qui a
12 été apportée par Gazifère, vous êtes... vous êtes
13 d'accord avec la nouvelle prévision qui est
14 présentée pour l'année deux vingt vingt et un
15 (2021)?

16 R. Oui, on est d'accord avec ces chiffres-là. L'idée,
17 ici, c'est d'essayer d'être le plus près des
18 chiffres réalistes. Alors, c'est ce que nous a
19 présenté Gazifère, alors c'est... c'est pour ça
20 qu'on appuie cette démarche-là.

21 Q. **[75]** O.K. Parfait. Et Gazifère propose, de façon
22 subsidiaire, la création d'un compte d'écart pour
23 capter les revenus. Est-ce que vous considérez que
24 c'est une solution qui serait souhaitable, dans le
25 contexte que l'on vit actuellement?

1 R. Oui... Ça peut être une solution qui est
2 souhaitable, mais il faut... faut être très
3 prudent, parce que c'est... on... Encore une fois,
4 on l'a dit dans notre présentation, on... on ne
5 sait pas quels seront les effets, l'année
6 prochaine, hein...

7 Q. [76] Hum-hum.

8 R. Alors, c'est... Faut être très prudent. J'ai bien
9 apprécié le débat, là... les questions que vous
10 aviez posées, par rapport à l'enjeu de l'effet sur
11 les tarifs l'année prochaine. Je pourrais donner la
12 réponse sur ça.

13 Q. [77] O.K. Parfait. Dernière question. En ce qui a
14 trait au ratio coûts/revenus, bon, vous... on
15 comprend que vous êtes d'accord avec le principe
16 général, qu'on devrait tendre, toujours, vers un
17 ratio de un, afin que les clients payent le juste
18 prix quant aux coûts qu'ils occasionnent.

19 Qu'est-ce que vous pensez du ratio qui est
20 applicable au tarif 9? Qui baisse, finalement...
21 qui passe de point cinquante-huit (0.58) à point
22 cinquante-trois (0.53).

23 R. Bien, c'est évident que nous, on voudrait que ça
24 soit toujours le... le ratio, pour que les gens
25 payent ce qu'ils consomment, c'est ça l'objectif.

1 Je pense qu'on continue à maintenir cette position-
2 là.

3 Q. **[78]** O.K. C'est beau. Je n'ai pas d'autres
4 questions, donc ça termine les questions pour la
5 Formation. Maître Neuman, est-ce que vous avez un
6 réinterrogatoire?

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Alors, nous n'avons pas de réinterrogatoire. Et je
9 vous remercie beaucoup. Donc, je pense que le
10 témoin peut, peut-être, être libéré.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Excellent. Donc, ça termine la preuve de SÉ-AQLPA.
13 Monsieur Schiettekatte, vous êtes libéré, on vous
14 remercie pour votre témoignage. Alors...

15 R. Je vous remercie et je m'excuse des problèmes de
16 caméra.

17 Q. **[79]** Pas de problème. On s'adapte tous avec cette
18 nouvelle réalité des audiences virtuelles.

19 R. Oui.

20 Q. **[80]** Alors, cela termine notre journée, puisque la
21 preuve de l'ACEF de l'Outaouais va avoir lieu
22 demain matin, à compter de neuf heures (9 h). Donc,
23 on vous souhaite une bonne fin de journée et on se
24 revoit demain matin, à neuf heures (9 h), pour la
25 présentation de la preuve de l'ACEF de l'Outaouais.

1 Alors, au plaisir.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Merci bien.

4 AJOURNEMENT

5

6

7

8 SERMENT D'OFFICE :

9 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
10 certifie sous mon serment d'office, que les pages
11 qui précèdent sont et contiennent la transcription
12 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
13 moyen du sténomasque d'une retransmission en
14 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

15

16 ET J'AI SIGNE:

17

18

19

Sténographe officiel. 200569-7